



vpb
abems

Verband Berner
Pflege- & Betreuungszentren

Association Bernoise
des établissements médico-sociaux

Rapport annuel

2009

former
conseiller
mobiliser
2009



Verband Berner
Pflege- & Betreuungszentren
Association Bernoise
des établissements médico-sociaux

Schlossweg 12 | 3132 Riggisberg
Fon 031 808 70 70 | Fax 031 808 70 75
info@vbb-abems.ch | www.vbb-abems.ch

| | |
|--|-----------|
| <u>Défense des intérêts</u> | <u>3</u> |
| <u>Formation continue</u> | <u>6</u> |
| <u>Organes et collaborateurs/trices</u> | <u>9</u> |
| <u>Bilans et Comptes</u> | <u>11</u> |
| <u>Rapport du bureau de vérification</u> | <u>12</u> |

| | | | |
|-----------------------------|-----|-------|-------------------------------|
| Effectif des membres | 287 | (285) | établissements médico-sociaux |
| vbb abems au | 19 | (19) | associations et fédérations |
| 31.12.2009 | 91 | (92) | membres individuels |

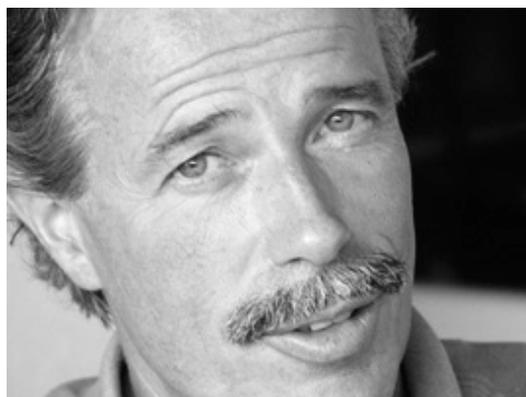
(entre parenthèses la situation au 31.12.2008)

Chères lectrices, chers lecteurs,

Avec le présent rapport de gestion, le comité directeur et la direction rendent compte une nouvelle fois des activités de notre association.

Nous nous concentrerons cependant sur une seule activité. Nous avons en effet travaillé intensivement en 2009 avec le canton à la mise en place du nouveau régime de financement des soins. Le but était de finir de combler l'ancien déficit pour nous diriger vers un financement orienté sur le sujet dans l'accueil prolongé des personnes âgées. A partir de 2011, le canton ne versera plus de subventions de construction. Quiconque a reçu de telles subventions par le passé est tenu de les rembourser au canton – à des conditions très avantageuses. Nous conseillons à tous les membres concernés de faire usage de cette offre proposée par le canton et de recouvrer ainsi leur libre arbitre. Pour vous faciliter le financement sur le marché des capitaux, nous avons négocié avec quelques banques des conditions privilégiées pour les structures d'accueil long séjour. Si cela ne devait pas suffire, veuillez contacter notre secrétariat. Nous sommes à votre entière disposition pour tout conseil ou aide.

Je souhaite à tous les collaborateurs et collaboratrices qui s'engagent jour après jour pour le bien-être des personnes âgées beaucoup de force, de confiance et de satisfaction.



Dr Carlo Imboden, Président vbb|abems

Défense des intérêts



Peter Keller, directeur

Nouveau financement de l'infrastructure et des soins

Depuis un certain temps, l'abems s'engage pour une refonte du régime de financement de l'infrastructure des EMS publics. Le Conseil d'Etat a désormais rendu sa décision: le nouveau financement entrera en vigueur en même temps que le nouveau régime de financement des soins au 1^{er} janvier 2011. Nous avons pu négocier avec les banques et avons obtenu des offres concrètes de deux grands instituts bancaires qui nous permettront très certainement de proposer des conditions attrayantes à nos membres.

Son prédécesseur voulait une réforme en milieu d'année, le successeur a négocié plus habilement: le nouveau ministre de la santé, Didier Burkhalter, a pu pour l'une de ses premières missions ministérielles obtenir du Conseil d'Etat que le nouveau régime de financement des soins n'entre pas en vigueur en milieu d'année mais au 1^{er} janvier 2011. Le système central à 10 degrés du canton de Berne ne passera donc à 12 degrés qu'à cette date butoir et non pas à la mi-2010. A cet effet, nous avons effectué les premiers calculs qui ont été discutés dans les organismes associatifs. Mais l'ajustement en détail ne pourra se faire avant que nous sachions exactement laquelle des versions BESA ou RAI/RUG s'appliquera dans le canton de Berne en 2011. Les prestataires de systèmes ont été chargés par les autorités fédérales et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) de santé-suisse et CURAVIVA de concevoir les systèmes de classification (BESA, Plaisir, RAI) de manière à ce qu'ils présentent les mêmes classifications dans le système à 12 degrés. Nous verrons s'ils sont au point le 1.1.2011. Si tel n'est pas le cas, les instruments BESA et RAI-RUG actuellement utilisés dans le canton de Berne seraient mis à contribution.

Légère élévation des plafonds de coûts – mêmes forfaits pour les caisses-maladie

Nous avons pu obtenir de la Direction de la santé publique et de la prévoyance du canton de Berne un relèvement des plafonds de coûts pour l'année 2010 en dépit d'un renchérissement négatif. Pour les salaires, une augmentation de 1% a été entendue, mais avec un renchérissement négatif de -0,3%, l'adaptation n'est finalement que de 0,7%. Les EMS ont ainsi obtenu une petite marge de manœuvre pour le financement.

Les forfaits des caisses-maladie n'ont pas été augmentés car l'introduction du nouveau régime de financement des soins est imminente. Dans ce domaine, le Conseil fédéral fixera des tarifs uniques pour toute la Suisse. Dans le canton de Berne qui se situe au-dessus de la moyenne, les tarifs baisseront. C'est pourquoi il ne servait à rien de réclamer à santé-suisse ou au Conseil d'Etat une augmentation des tarifs pour un an.

Une ébauche de solution pour le financement des foyers de jour

Dans ce domaine, une étape essentielle a pu être franchie l'année dernière: l'Ordonnance sur les prestations complémentaires définit le montant maximum avec lequel peut être faite une demande de prestations complémentaires pour les foyers de jour. Naturellement, les prestations à fournir en contrepartie sont également imposées. Les actuels modèles d'EMS seront maintenus, de nouvelles offres peuvent également voir le jour dans la mesure où elles répondent aux critères définis par l'Ordonnance.

Ceci doit être considéré comme une première étape. Un nouveau modèle permettant une compensation modulaire des prestations verra le jour à moyen terme, à priori au 1.1.2013. L'Ordonnance sur les prestations complémentaires sera élaborée en conséquence. La clarification des besoins permet de garantir que seules les personnes qui ont vraiment besoin

de ces offres de résidence pour personnes âgées puissent en bénéficier. Nous étudions la question attentivement. Il restera également à déterminer le futur mode de financement des prestations de soins dans les foyers de jour, sachant que les assurés/résidents ne pourront payer plus de 20% maximum du tarif le plus élevé fixé par le Conseil fédéral. Le reste des coûts est pris en charge par les caisses-maladie et le canton.

Une cotisation de base fait débat

L'OrTra Santé Berne a décidé l'année dernière que les établissements qui forment des assistants/es en santé communautaires devraient désormais s'acquitter d'une cotisation de base par personne en formation. Cette exigence a provoqué un énorme mouvement de protestation au sein de nos organismes associatifs. Finalement, le comité directeur a décidé que nous propositions à nos membres que la cotisation de base soit versée sur un compte bloqué de l'association. Nous avons également engagé une discussion avec l'OrTra Santé Berne pour déterminer les prestations que nos établissements attendent d'elle. Une première discussion à ce sujet a eu lieu en fin d'année. Il a été décidé que tous les membres de l'OrTra Santé Berne seraient convoqués en 2010 à une rencontre qui permettra d'éclaircir les prestations que devra fournir l'OrTra Santé Berne. Nous y travaillons et nous engagerons pour que les structures de l'OrTra restent les plus légères possibles.

Pénurie de personnel soignant – une liste de classement en guise de motivation

Plusieurs études arrivent à la même conclusion: la pénurie du personnel spécialisé dans les soins et l'encadrement va se renforcer. Tous les établissements de santé sont appelés à participer activement à la formation. Se basant sur les statistiques des places d'apprentissage ASSC de l'OrTra Santé Berne, notre association a établi un classement des EMS. Le critère déter-

minant de ce classement est la proportion de places d'apprentissage ASSC proposées sur le total des emplois de l'institution. Cette liste de classement a été envoyée à tous les établissements avec pour objectif d'inciter ceux qui ne le font pas encore ou dont le potentiel n'est pas épuisé de s'engager en faveur de la formation. Au sein des organismes associatifs (conseil de formation, commission consultative et direction), les discussions ont été houleuses, les réactions après l'envoi n'étant ni positives ni négatives mais quasiment inexistantes. Nous espérons toutefois que certains établissements ont décidé malgré tout de s'investir dans la formation.

Promouvoir l'EMS comme centre de formation à la BAM

Comme chaque année depuis 2006, nous avons participé en 2009 au Salon bernois de la formation (BAM). Notre stand présentait les métiers d'assistant en soin et santé communautaire, gestionnaire en intendance, cuisinier, agent commercial et technicien maintenance. En nous présentant chaque année à ce salon important pour l'orientation professionnelle des jeunes, nous voulons aussi communiquer toutes les offres de places d'apprentissage à pourvoir dans nos établissements. Nous sommes convaincus que le vôtre forme également des apprentis – et si tout le monde participe, alors les effectifs du personnel seront suffisants. Merci de votre engagement!

Application du nouveau droit de protection de l'adulte dans le canton de Berne

En principe, le nouveau droit de tutelle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Les EMS sont directement concernés, notre association nationale CURAVIVA est en train de préparer des recommandations d'application qui seront remises aux EMS de Suisse en temps utile. L'application concerne aussi les cantons. Le nouveau droit prévoit que les affaires de tutelle soient désormais tranchées par une nouvelle

commission interdisciplinaire d'experts. Aujourd'hui, dans le canton de Berne, le conseil municipal fait également office d'autorité de tutelle si le droit communal ne prévoit pas d'autre instance responsable. D'après le nouveau droit, cela ne sera plus autorisé, c'est pourquoi le canton doit adapter son droit de tutelle. La question centrale est de savoir s'il faut préserver l'actuelle autorité communale en la matière ou confier la tâche au canton. Le Conseil d'Etat a autorisé l'Office de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques à soumettre le rapport d'application des directives fédérales à la consultation. Notre association s'est prononcée en faveur du modèle cantonal car nous sommes d'avis que la tutelle peut être ainsi réglée plus professionnellement.



Chaîne d'approvisionnement du secteur de la santé

Ce que l'on nomme les «chaînes de la santé», la mise en réseau des prestataires du secteur de la santé, gagne en importance. Avec l'introduction des forfaits par cas dans les hôpitaux à partir de 2012, la pression ne fera qu'augmenter. Raison pour laquelle notre association a exposé la problématique au conseiller d'Etat Perrenoud. Il est particulièrement important pour nous d'apporter une solution valable à la question des soins transitoires. Il est à craindre que les hôpitaux soient tentés de confier aux EMS les personnes âgées qui ont épuisé leurs forfaits par cas. Nous devons nous assurer que soient défendus non seulement les intérêts des hôpitaux mais aussi ceux des EMS et de leurs résidents. Aucune solution n'est actuellement en vue, nous continuons cependant à nous impliquer en ce sens.

Information directe sous forme électronique

Nous avons commencé à envoyer notre lettre d'information électronique en 2008. Ceci nous permet d'informer plus rapidement nos membres qu'avec un support papier. La lettre d'information s'est imposée et nos organismes associatifs ont donc décidé d'arrêter d'imprimer la feuille d'information vbb|abems pour ne conserver que la lettre d'information électronique. La quasi-totalité des institutions dispose d'une adresse courriel. Celles pour qui ce n'est pas encore le cas reçoivent les informations par la poste, avec un léger décalage. De plus, certains documents sont uniquement disponibles en téléchargement sur Internet. Il est donc dans l'intérêt de tous les établissements d'acquérir les connaissances en informatique nécessaires et d'adapter leur infrastructure en conséquence.

Formation continue



Hildegard Senn-Keusen
responsable formation continue

Les sujets importants de cette année:

■ Fokus Bern

En collaboration avec TAST Bern (structure de jour pour les requérants d'asile dans le canton de Berne), nous organisons des cours de base d'aide-soignant/te vbb pour les requérants d'asile et les réfugiés. TAST Bern a adapté sa structure depuis le 1^{er} janvier et se nomme désormais Fokus – formation professionnelle et intégration Berne. Il a fallu procéder à des modifications du concept de cours et définir un public cible. Désormais, seules les personnes ayant le statut de réfugié seront admises au cours. Ainsi, chacun aura davantage de chance de trouver un emploi à l'issue de la formation.

■ Nouvelle nomenclature de formation

Nous avons beaucoup travaillé cette année sur les projets de création des examens professionnels et professionnels supérieurs du secteur soins et encadrement. En tant que spécialistes des soins aux personnes âgées, il est de notre devoir de nous engager activement au développement de ce secteur. Nous consacrons énormément de temps à apporter conseil et information aux divers groupes cibles. L'intérêt pour ces filières qui débouchent sur des titres fédéraux semble être très prononcé.

■ Cours de retour à la vie active dans le secteur des soins

Constatant que, contrairement à d'autres institutions, le vbb n'a jamais touché de subventions de la part de la direction de la santé publique et de la prévoyance du canton de Berne pour les cours de retour à la vie active, nous nous sommes battus pour en obtenir. Et nous avons trouvé d'un commun accord avec ladite direction et l'ASI Berne une solution uniforme définissant des critères précis pour l'obtention de subventions. Les personnes désirant retourner à la vie active peuvent dé-

sormais suivre gratuitement les cours vbb dans la mesure où elles remplissent les critères exigés.

■ Mise en place de cours pour les formateurs

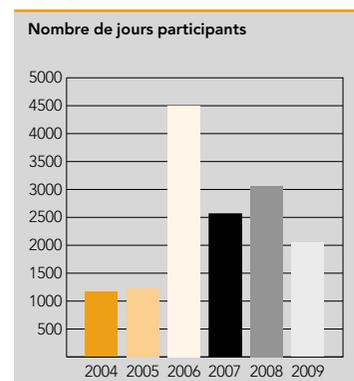
Afin de proposer une formation professionnelle et pratique des apprentis, nous avons élaboré un concept de cours interdisciplinaires pour les formateurs en institutions pour personnes âgées. Ceux-ci démarreront en 2010. Les diplômés obtiendront un certificat reconnu par la Confédération délivré par l'OFFT – Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie.

La formation continue en chiffres

Nous avons subi nous aussi les contrecoups de la crise financière. Nous avons pu maintenir la plupart des cours de formation mais avec des effectifs beaucoup plus réduits. Les participants ont cependant beaucoup apprécié de travailler en petits groupes car cela leur a permis d'obtenir davantage d'attention pendant les cours.

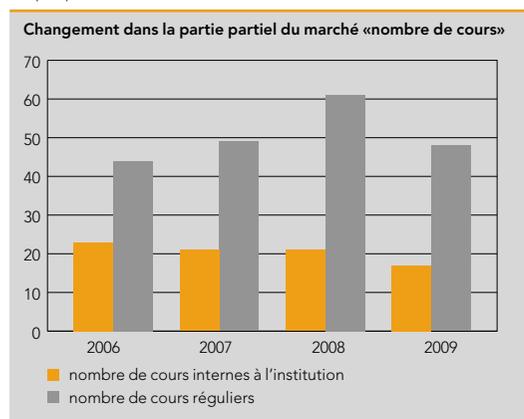
Nous avons enregistré 2048 jours de participation contre 3059 jours l'année précédente et 2560 jours en 2007 (cf. tableau 1).

Graphique 1



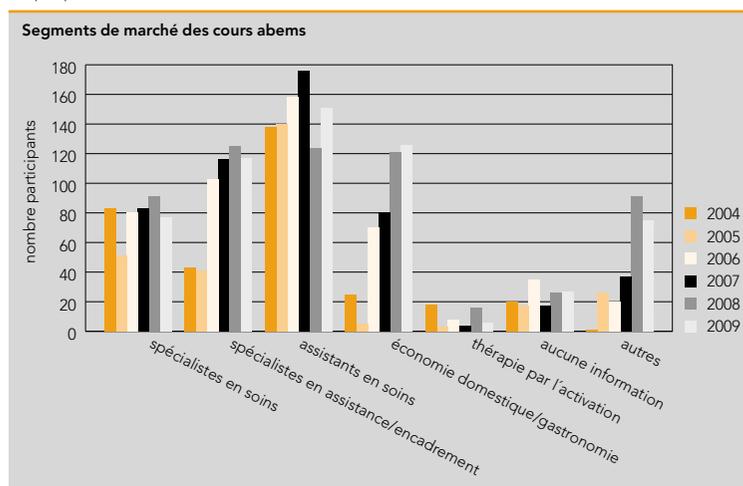
Comme le montre le graphique 2, le nombre de cours a fortement reculé par rapport à l'année dernière avec un total de 65 contre 82 en 2008, et légèrement reculé par rapport à 2006 avec 67 et 2007 avec 70 cours. Les cours organisés en interne par les institutions sont ceux qui accusent le plus de recul.

Graphique 2



Nous constatons avec plaisir que notre segment de marché se stabilise: le graphique 3 montre que les effectifs sont restés stables dans les secteurs intendance/gastronomie et «autres secteurs» (essentiellement administration/comptabilité). Nous avons élargi notre palette de cours dans ces secteurs, ce qui semble avoir répondu à un réel besoin.

Graphique 3



Certificats

Nous avons délivré 62 certificats de formation continue cette année:

| | |
|---|----|
| ■ «Aide-soignant/te vbb» | 47 |
| ■ «Soins et encadrement en gérontologie/gériatrie» | 7 |
| ■ «Soins gérontologiques» partie de la formation supérieure spécialisée Ecole sup. I | 8 |

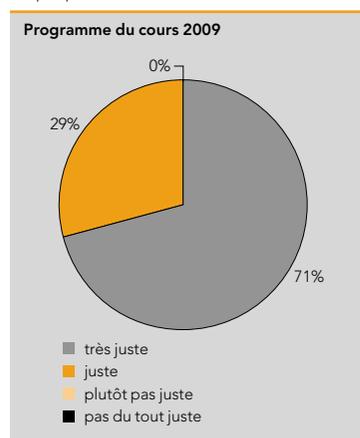
Evaluations des cours

Les enquêtes d'opinion réalisées auprès des personnes en formation nous renseignent sur leur appréciation de la qualité des cours. Elles mettent en exergue les points positifs et utiles et fournissent des idées d'amélioration.

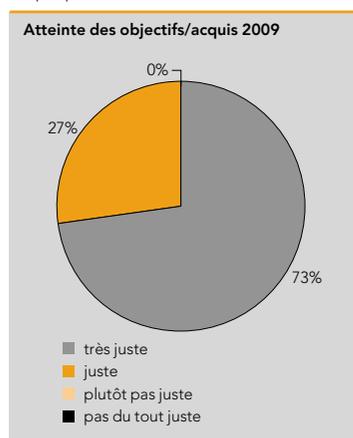
Les graphiques 4–6 montrent le détail des critères d'évaluation des cours «Cours de base aide-soignant/te 2009»: programme du cours, atteinte des objectifs/acquis, recommandation du cours.

Nous pouvons être fiers du résultat!

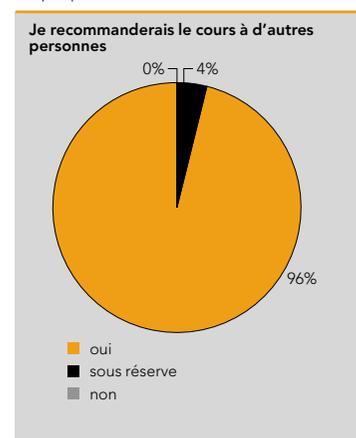
Graphique 4



Graphique 5



Graphique 6



Avis personnel

Nous remercions sincèrement nos professeurs et Therese Baumgartner, qui se sont tous engagés avec conviction et compétence de la planification à l'évaluation des cours !

Organes et collaborateurs/trices

Comité

| | |
|------------------|--|
| Président | Imboden Carlo, Liebefeld |
| Membres | Andrey Maya, Bern Blatti Jürg, Bern Burgener Barbara, Thun Hannich Dieter, Köniz Meister Rolf, Utzigen Nyfeler François, St-Imier Schoder Andreas, Hünibach Stettler Thomas, Thun, dès juin 2009 Streit André, Schwarzenburg Stuber Hanspeter, Münchenbuchsee |

Conférence consultative

| | |
|------------------|--|
| Président | Schoder Andreas, Hünibach |
| Membres | Baggenstos Adelbert, Meiringen Binggeli Alfred, Burgdorf, dès juin 2009 Caspard Ruth, Leubringen Gasche Brigitta, Bern Gehrig Urs, Frutigen Haller Thomas, Rüeegsauschachen, jusqu'à février 2010 Lanz Marcel, Langenthal Lüthi Urs, Langnau Meichtry Hans-Peter, Büren Messerli-Affolter Daniela, Bern Messerli Martin, Englisberg Ravizza Anna, Biel, dès juin 2009 Salzmann Marcus, Seedorf Wyss Werner, Steffisburg |

Conseil de formation

| | |
|------------------|--|
| Président | Hannich Dieter, Köniz |
| Membres | Benninger Ulrich, Utzigen |
| | Berger Christoph, Köniz |
| | Bohren Lotti, Bern |
| | Catani Reto, Oberdiessbach, jusqu'à mars 2009 |
| | Ducommun Madeleine, Bern, dès février 2010 |
| | Finger Margrit, Thun, dès décembre 2009 |
| | Gasche Brigitta, Bern |
| | Krieg Ruth, Thun, jusqu'à décembre 2009 |
| | Müller Agathe, Bern, jusqu'à février 2009 |
| | Petermichl Manuela, Köniz |
| | Schüpbach Elisabeth, Riggisberg |
| | Streich Esther, Spiez |
| | Vogel Dora, Langenthal, jusqu'à septembre 2009 |

Collaborateurs/trices

| | |
|-----------------------|--------------------------------|
| Keller Peter | secrétaire général |
| Senn Keusen Hildegard | responsable formation continue |
| Baumgartner Therese | secrétariat/comptabilité |

| Bilans au 31. décembre | 2009 | 2008 |
|-------------------------------|------------------|------------------|
| | CHF | CHF |
| Actifs | | |
| Moyens disponibles | 1'200'997 | 980'930 |
| Créances | 55'618 | 42'627 |
| Régularisation des actifs | 40'904 | 32'523 |
| Investissements | 645'849 | 645'849 |
| Total des actifs | 1'943'368 | 1'701'929 |

| | | |
|------------------------------------|------------------|------------------|
| Passifs | | |
| Engagements | 15'677 | 17'769 |
| Facturation d'avance | 4'040'347'35 | 4'040 |
| Otra | 172'200 | |
| Régularisation passive des comptes | 10'000 | 24'200 |
| Provisions | 510'741 | 474'376 |
| Fluctuation des cours boursiers | 56'384 | 56'384 |
| Capital au 1.1. | 1'125'160 | 1'058'556 |
| Excès des recettes | 18'471 | 66'604 |
| Capital au 31.12. | 1'143'631 | 1'125'160 |
| Total des passifs | 1'943'368 | 1'701'929 |

| Comptes d'exploitations du 1.1. au 31.12. | 2009 | 2008 |
|--|------------------|------------------|
| | CHF | CHF |
| Recettes | | |
| Inscriptions au cours | 387'559 | 582'298 |
| Cotisation des membres | 497'563 | 498'336 |
| Recettes divers | 126'371 | 123'454 |
| Résultat financier | 26'642 | 24'754 |
| Total des recettes | 1'038'135 | 1'228'842 |

| | | |
|--|------------------|------------------|
| Dépenses | | |
| Dépenses de personnel | 671'639 | 733'908 |
| Frais représentés par les salles et locaux | 64'934 | 71'370 |
| Administration | 88'436 | 99'327 |
| Publicité | 71'398 | 90'833 |
| Frais d'exploitation | 26'892 | 18'238 |
| Otra | 49'200 | |
| Frais hors-plan | 47'165 | 148'562 |
| Total des dépenses | 1'019'664 | 1'162'238 |
| Excès des recettes | 18'471 | 66'604 |



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle
restreint à l'Assemblée générale des
membres de
**l'Association Bernoise des établissements
medico-sociaux – vbb labems**
Riggisberg

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte d'exploitation) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

VISTA Treuhand & Revisions AG

Leo Ruffner
expert-comptable diplômé
réviseur responsable

Andrea Lanz
agent fiduciaire avec
brevet fédérale

Annexe

- comptes annuels (bilan et compte d'exploitation)

Berne, le 29 mars 2010